



OFFICIERS : LA REVALORISATION INDICIAIRE DES ÉLÈVES ET STAGIAIRES TOUJOURS EN ATTENTE

La revalorisation de la grille indiciaire des élèves officiers et des officiers stagiaires, pourtant validée par le ministère dans la feuille de route du corps de commandement, n'est toujours pas parue au Journal Officiel.



L'indice majoré (IM) des élèves doit passer de 366 à 371 (soit 295 € brut / an)



L'IM des stagiaires doit passer de 366 à 381 (soit 885 € brut / an)

Concernant les officiers stagiaires, l'augmentation de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) de 157 € à 297 € mensuels, obtenue par le SCSI, est suspendue depuis la dissolution gouvernementale.

Le SCSI rappelle régulièrement à l'administration que ces textes sont très attendus. Nous continuons à défendre une réévaluation significative et légitime de la rémunération des élèves officiers et des officiers stagiaires.

STOP AUX ERREURS DE PAIE !

Avant les fêtes de Noël, le SCSI a saisi la DRHFS par courrier au sujet des problèmes de paie récurrents depuis plusieurs promotions (différences entre la grille indiciaire communiquée par l'administration et le traitement effectivement versé, retard de paiement, mauvais indice, IAM, prime JOP...). Nous attendons un règlement rapide !

N'hésitez à nous solliciter en cas de difficultés.

*Pour toutes vos interrogations pendant la scolarité,
vous pouvez contacter vos référentes SCSI pour l'école (bât. R5, rdc) :*



Aurélia VAISSET

06 66 07 05 52

avaisset@scsi-pn.fr

Natacha OGNIER

06 61 10 90 22

nognier@scsi-pn.fr

